

DECLARATION DE PIEGEAGE

Commune : COULONVILLERS

Je soussigné : Nom ROBERT Prénom : Francis

Adresse : 78 route de Doullens

Code postal : 80100 Commune : ABBEVILLE

PROPRIETAIRE POSSESSEUR FERMIER

PRESIDENT DE LA SOCIETE PRIVEE DE

PRESIDENT DE LA SOCIETE COMMUNALE DE.....

déclare, afin de réguler les prédateurs

PIEGER FAIRE PIEGER

Conformément, à l'Arrêté Ministériel du 29 Janvier 2007, au Décret N° 2012-402 de Mars 2012, aux arrêtés Ministériels et Préfectoraux listant les « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » ainsi que les modalités de destruction dans le Département

SUR MA PROPRIETE SUR LE TERRITOIRE DE CHASSE

sis (e) sur la commune de : COULONVILLERS

| Utilisés (2) | Catégories et types de pièges | |
|--------------|-------------------------------|--|
| x | CAT 1 | Boîtes à fauves, chatières, belettières, pièges-cages, nasses, mues. |
| x | CAT 2 | Pièges à œuf, à appât, pièges en X. |
| x | CAT 3 | Collets avec arrêtoir. |
| x | CAT 4 | Pièges à lacets. |

(2) Mettre une croix dans la case correspondante

Seront tendus sur la commune : Coulonvillers

Lieux-dits : Le Marché Rouge et entre deux bois A186-188-189

Canton : Ally le H^r Clocher Arrondissement : Abbeville

Par Mr ou Mme : DENEUX Gaëtan

Adresse : 16 rue des trois fusilles

Code postal : 80370 Commune : Yzeux

N° d'agrément : 80/7127

Aide piégeur : Mr.....

Mr.....

Cette déclaration est valable pour trois ans à partir de la date de signature du visa du Maire

Fait en Deux exemplaires *:

A : Abbeville

Le 15 Avril 2024

Signature du déclarant

[Signature]

Visa du maire de la commune



*1^{er} exemplaire : Visé et conservé par Monsieur le Maire pour affichage

*2^e exemplaire : Visé et transmis par Monsieur le Maire au déclarant qui le portera en permanence sur lui afin de le présenter à toute demande des agents chargés de la police de la chasse